



SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

CESDA

2016 – 2020

Le projet d'établissement^a définit nos principes d'actions.

Il organise l'activité de chaque professionnel en lui donnant sens et repères.

Il est écrit en cohérence avec le projet associatif (de l'association gestionnaire Saint Vincent de Paul pour Déficients Auditifs) et les différents projets éducatif / pédagogique / thérapeutique.

Il fixe des priorités et des objectifs partagés par les professionnels, les jeunes et leur famille, et propose des actions à conduire pour 5 ans.

Le projet d'établissement a été élaboré grâce à la participation de professionnels, de jeunes et de familles, de partenaires, et de représentants de l'association gestionnaire.

Il a été présenté en Conseil de la Vie Sociale, puis approuvé par le Conseil d'Administration de l'Association Saint Vincent de Paul pour Déficients Auditifs en octobre 2015.



Le projet d'établissement complet est consultable sur demande à l'accueil du CESDA³⁴

^a Défini à l'article L311-8 du Code de l'Action Sociale et Familiale (CASF).

Aujourd'hui est le fruit d'une histoire...

1850 Fondation de l'Institution des Sourds Muets et Jeunes Aveugles de Montpellier (gérée par la Compagnie des Filles de la Charité)

1956 Fermeture de la section « Aveugles » par manque de moyens financiers

1957 Autorisation d'activité de l'Institut d'Education Sensorielle (IES)

1968 L'association Saint Vincent de Paul pour Déficiants Auditifs gère l'établissement

1970 Naissance du CESDA (Centre d'Education Spécialisée pour Déficiants Auditifs)

2003 Premier cas du syndrome de USHER ;

La déficience visuelle associée à une déficience auditive est à nouveau prise en charge, dans le cadre de partenariats avec d'autres structures

2008 Appellation CESDA³⁴
Création du SESSAD

2011 Mise en place d'une démarche innovante d'accompagnement avec de nombreux partenaires

2013 Création de RUSH (Réseau USHER Sud-Est), à destination des personnes atteintes du syndrome de USHER dans l'inter-région Sud-Méditerranée

2014 Expérimentation d'une plateforme pluridimensionnelle (plateau technique)

2015 Validation de la plateforme par l'ARS
Création d'une équipe-relais inter-régionale Handicaps Rares Languedoc-Roussillon

2016 Ouverture de places dédiées « handicaps rares » en partenariat avec la FAF-LR et l'Institut Saint Pierre

CESDA³⁴

Institut
d'Education
Sensorielle (IES)
Le CESDA

Le
SESSAD
DA TSL

Notre mission

Le CESDA³⁴ propose un **accompagnement socio-éducatif de jeunes déficients auditifs**, porteurs ou non de troubles / handicaps associés, de l'annonce du handicap jusqu'à 20 ans. Le SESSAD accompagne également les jeunes en situation de « déficience grave de la communication » - **Troubles Spécifiques du Langage (TSL)**.

La finalité de cet accompagnement est de faciliter la formation, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis.

L'IES **accompagne également les parents des jeunes accueillis** par l'établissement : soutien à la parentalité, information et formation à la communication sont travaillés, individuellement ou collectivement.

Ce travail vise à prévenir d'éventuelles difficultés relationnelles au sein de la cellule familiale, voire de soutenir en situation avérée.

Le CESDA³⁴ est reconnu pour son **expertise dans le champ de la déficience auditive et celui des TSL**.

Il intervient comme appui technique auprès de différents partenaires (établissements scolaires, entreprises, centres de formation, collectivités territoriales, ...).

Le CESDA³⁴ promeut résolument le droit à la différence, en sensibilisant au handicap, et en tissant des liens sociaux propices à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'insertion sociale.

Nous accueillons au CESDA...

... Sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH), des **jeunes Déficients Auditifs âgés de 3 à 20 ans** (âge moyen de 13 et 16 ans à l'internat), **qui ont un projet de scolarisation ou de formation professionnelle.**

Le CESDA a pour vocation d'intervenir sur le **département de l'Hérault.**

Toutefois, l'internat permet d'accueillir des jeunes originaires de **départements limitrophes, voire d'autres départements,**



(en 2013/2014, 59% des jeunes viennent de la région PACA).

L'internat se veut également un outil d'accompagnement, ouvert aux jeunes de l'Hérault, voire de Montpellier.



La plupart des jeunes accompagnés au sein de l'IES sont atteints d'une **surdité profonde,**

(environ 60% de l'effectif chaque année).

Nous accueillons au CESDA...

La déficience auditive peut avoir des conséquences :

- L'atteinte des fonctions sensorielles affecte certaines étapes du dispositif cognitif et induit des difficultés d'apprentissage (trouble de la lecture, de l'écriture, de la mémoire, trouble de l'attention...);
- Certains troubles du comportement peuvent être intégrés dans les « troubles associés » : altération qualitative des interactions sociales, de la communication, caractère restreint voire stéréotypé des comportements – *exemples des Troubles Envahissants du Développement (TED), du trouble oppositionnel, des Troubles Déficit de l'Attention / Hyperactivité (TDAH)...*

Par ailleurs, des situations de handicap associé à la déficience auditive peuvent concerner :

- Un pluri-handicap : association de deux déficiences physiques ou sensorielles sans atteinte intellectuelle importante ; *pour exemple*, le syndrome de USHER est un pluri-handicap, classé comme handicap rare en raison de son occurrence (1 pour 25 000) ;
- Un sur-handicap : la déficience auditive associée à des troubles graves de la personnalité ;
- Un polyhandicap : handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle grave ou profonde, entraînant une restriction externe de l'autonomie et des possibilités de perception.

En 2015, 40% des jeunes accueillis au sein du CESDA³⁴ (IES et SESSAD) présentent un handicap ou une pathologie associés à la surdit  (contre 20% en 2014).

Si des situations complexes sont pr sentes au sein de l'IES, la majorit  des jeunes ne pr sente aucun handicap associ .



Nous accompagnons le jeune et son projet de vie...

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE	<p>L'accompagnement à la scolarité est « l'affaire » de tous les professionnels de l'institution</p> <p>La modalité de scolarisation est définie dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation du jeune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La scolarisation collective en Unité d'Enseignement (UE) (60% des jeunes : une classe d'enfants sourds au sein d'un établissement de l'Education Nationale). • La scolarisation en inclusion collective (près de 30% des jeunes : un groupe d'élèves sourds est scolarisé au sein d'une classe « ordinaire », et appuyé par un professeur spécialisé - (co-enseignement). • La scolarité en inclusion individuelle : l'élève sourd est scolarisé individuellement dans une classe d'élèves entendants, avec des temps de regroupements avec d'autres élèves sourds. 	<p>L'accompagnement éducatif s'appuie sur une co-construction avec le jeune et ses parents pour atteindre un objectif commun : « <i>permettre au jeune sourd de devenir un jeune qui se prend en charge</i> ».</p> <p>L'accompagnement à l'acquisition progressive d'une autonomie à la vie sociale est axé sur la construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De repères au quotidien (rythme de vie et gestes du quotidien, règles de vie, hygiène, nutrition, respect des autres et respect de soi, transports, aide aux devoirs...). • D'une identité de personne sourde (acceptation du handicap, relation favorisée avec ses pairs, choix de mode de communication, activités et socialisation, ...). • De repères de vie en société et de « vivre ensemble » – accès à l'information et aux dispositifs de droit commun, prévention des conduites à risques, expérimentations sociales... L'hébergement est alors un outil du travail éducatif, principalement un lieu de socialisation. 	L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF
	<p>Un appui à la préparation du projet professionnel est proposé (service Formation et Insertion Professionnelle, classes de Découverte des Métiers pour les jeunes à partir de 15 ans).</p>	<p>Un travail autour de l'Education Physique Adaptée en lien avec de nombreux partenaires et l'association sportive du CESDA³⁴.</p>	
L'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE	<p>Chaque professionnel du CESDA veille à la bonne santé et au bien-être du jeune</p> <p>Ainsi, la prise en charge du jeune poursuit différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge le jeune d'un point de vue médical (visite médicale annuelle, bilans et suivis) ; • Accompagner le développement de la communication et du langage oral et écrit et proposer une éducation auditive (découverte des sons, optimisation des appareillages) ; • Amener le jeune à être acteur de sa propre santé, et autonome (éducation à la santé en collaboration avec les familles, informations et sensibilisations thématiques, actions de prévention). • Proposer un appui psychologique adapté, à destination des jeunes comme des familles (groupes de paroles, ateliers, entretiens...). 	<p>co-construit, co-évalué, co-révisé avec le jeune, les parents, le référent, le chef de service et les professionnels</p>	L'APPUI A LA SORTIE DU DISPOSITIF
	<p>Notre accompagnement propose un appui à la sortie du dispositif et au minimum pendant 3 ans :</p>	<p>Pour faciliter l'accès à l'autonomie dans sa vie de jeune, d'adulte et de citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur ou dans la vie active, • Accompagner ces jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle et collaborer avec les organismes chargés d'insertion, • Aider le jeune et sa famille à établir des liens avec les structures de droit commun ou spécialisées. 	

Nous proposons un dispositif particulier :

la plateforme Handicaps Associés / Handicaps Rares

En 2011, le CESDA³⁴ et la FAF-LR ont constitué un plateau technique inter-associatif et pluri-professionnel rassemblant différents partenaires.

Il propose un **accompagnement global pour les jeunes porteurs du syndrome de USHER, ou les jeunes porteurs des deux déficiences sensorielles, sans pour autant qu'il s'agisse de ce syndrome.**

La plateforme permet d'articuler l'intervention de plusieurs acteurs (internes ou externes au CESDA) pour des jeunes (4 à 6 chaque année) accompagnés par le CESDA³⁴ au titre de leur déficience auditive ou par la FAF-LR (cas d'une double notification de la CDAPH).

Cette démarche initie également toutes formes de réflexions et d'actions spécialisées en faveur des personnes atteintes du syndrome de USHER, en lien avec le GCSMS RUSH.

Dès 2014, cette plateforme technique a étendu son intervention auprès de jeunes, accueillis par le CESDA³⁴ (IES ou SESSAD), en situation de handicap(s) associé(s) ou de handicap rare^b.

A compter de septembre 2015, dans le cadre du PRIAC^c 2015-2019, ce dispositif innovant est pérennisé.



^b Les handicaps rares sont définis par l'article D 312-194 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

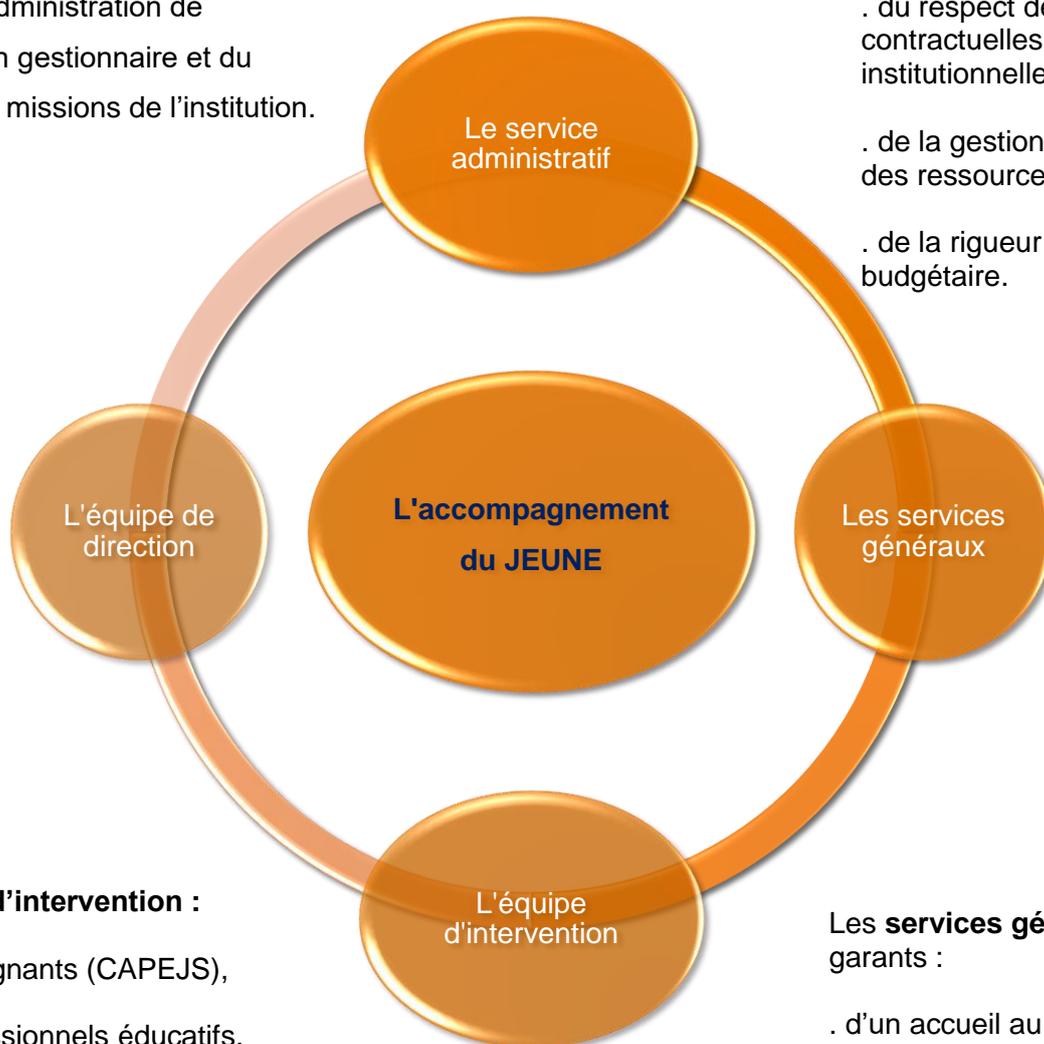
^c PRIAC : PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.

Nous mettons nos compétences au service des jeunes et leur famille

L'équipe de direction est garante du déploiement des orientations du Conseil d'Administration de l'Association gestionnaire et du respect des missions de l'institution.

Le service administratif est garant :

- . du respect des exigences contractuelles et institutionnelles,
- . de la gestion administrative des ressources humaines,
- . de la rigueur comptable et budgétaire.



L'équipe d'intervention :

- . 28 enseignants (CAPEJS),
- . 17 professionnels éducatifs,
- . 1 conseillère en économie sociale et familiale,
- . 15 intervenants thérapeutiques appuyés par des intervenants libéraux,
- . 1 interprète en LSF ainsi que des prestataires externes qui interviennent selon les besoins.

Les services généraux sont garants :

- . d'un accueil au sein d'espaces sécurisés, propres et fonctionnels,
- . du bon déplacement des jeunes vers les lieux de scolarité et d'activité,
- . d'une présence au sein de l'établissement lors des temps nocturnes.

Nous intervenons avec l'appui de réseaux partenaires

La stratégie d'ouverture de l'établissement vers des professionnels / des acteurs extérieurs poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ Accompagner le jeune dans son projet de vie, autour des différents « volets » – pédagogique, éducatif, thérapeutique ;
- ✓ Favoriser l'inscription de l'établissement et des jeunes accueillis dans la société civile, et favoriser les liens sociaux et l'ouverture culturelle ;
- ✓ Animer la vie de l'IES (événements sportifs, Festival « sourd-métrage », ...) ;
- ✓ Participer à la sensibilisation à la déficience sensorielle, handicap « invisible ».

La scolarité / la formation professionnelle est un des piliers de l'accompagnement proposé par l'IES.

Notre partenariat avec l'Education Nationale dure depuis plus de 40 ans.

⇒ Décembre 2013 : Signature d'une Convention Constitutive d'Unités d'Enseignement avec l'Académie de Montpellier et de conventions de coopération avec plusieurs établissements.

⇒ 2014 Décision préfectorale pour la création du Groupement CSMS RUSH (Réseau Usher Sud-Est) en expérimentation depuis 2011.

Le réseau USHER permet :

- La formation des professionnels de santé et médico-sociaux (colloques),
- Des Rencontres interrégionales de familles ou d'accompagnants de patients atteints,
- Des réunions cliniques qui associent les praticiens hospitaliers et les professionnels médico-sociaux.



⇒ Septembre 2012 : Signature d'une convention de partenariat entre l'Association Saint Vincent de Paul pour Déficiants Auditifs et l'Association des PEP de l'Hérault.

- Pour le développement conjoint de projets, à destination des personnes vulnérables, handicapées ou en difficulté ;
- Pour la mutualisation d'idées, de projets, de moyens, de pratiques : l'objectif est d'améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs établissements et services.

⇒ 2015 L'Equipe relais (« rattachée » administrativement au CESDA³⁴) s'adresse à toute personne en situation de handicap rare, enfants ou adultes, accueillis ou non au CESDA³⁴.

- Pour la structuration du réseau professionnel Handicaps Rares ;
- Pour l'information et la formation des professionnels, des patients et des familles ;
- Pour un meilleur dépistage des Handicaps Rares dans les institutions, une évaluation plus fine, un accompagnement plus adapté, et la « valorisation » des compétences de tous (professionnels – patients – familles) ;
- Pour la capitalisation du niveau d'expertise au sein du réseau.

... Et de partenaires « opérationnels »

L'IES inscrit systématiquement son accompagnement dans le réseau du jeune et dans un réseau plus large. Ainsi, les partenariats mis en place doivent participer aux différents volets de l'accompagnement (pédagogique, éducatif, thérapeutique et administratif).

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agence Régionale de Santé – ARS ✓ Caisse Régionale d'Assurance Maladie – CRAM et Services de prévention ✓ Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS ✓ AGEFIPH ✓ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE ✓ Aide Sociale à l'Enfance ✓ Tribunal pour enfants ✓ Services sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Foyers des Jeunes Travailleurs ✓ Etablissements et services du secteur social et médicosocial : ITEP, IME, ESAT, MECS, SESSAD, ... ✓ Crèches ✓ Etablissements, services et associations spécifiques à la surdité ✓ Fédération départementale Handisport ✓ Clubs sportifs de l'Agglomération ✓ Associations socio-culturelles et sportives ✓ Maisons pour tous ✓ Sociétés de taxi ✓ Hérault Transport 	PARTENARIATS SOCIOEDUCATIFS
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maison Des Personnes Handicapées – MDPH ✓ Conseil Régional ✓ Conseil Départemental de l'Hérault ✓ Montpellier Métropole Méditerranée ✓ Mairie de Montpellier 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Associations de parents ✓ Des'L, (organisme d'interprétariat pour les jeunes et les professionnels) ✓ Visuel (organisme de formation en LSF pour les professionnels et les familles) 	
PARTENARIATS RELATIFS AU SOIN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) et son Pôle national référent de la déficience sensorielle ✓ Centre Hospitalier Régional Gui de Chauliac ✓ Institut Saint-Pierre, Palavas-les-Flots 		PARTENARIATS SOCIOEDUCATIFS
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Médecins PMI, médecins scolaires ✓ Etablissements et services du secteur médicosocial – IES, ITEP, IME, SESSAD... ✓ Cabinets médicaux et paramédicaux (orthophonistes, psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, médecins ORL, audioprothésistes, psychiatres, neuropsychiatres) ✓ Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole – CROP ✓ SEA SEV Perpignan ✓ ARIEDA ✓ Fédération des Aveugles et amblyopes de France, section Languedoc Roussillon – FAF-LR 		
PARTENARIATS RELATIFS AU SOIN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les centres de formation professionnelles et d'apprentissage ✓ Les Maisons Familiales et Rurales ✓ Un réseau d'Entreprises (PME, TPE, Artisans) ✓ Les Missions Locales Jeunes 	SCOLARISATION ET FORMATION	

Les engagements de l'établissement

Agir dans le respect du projet associatif...



L'association **Saint Vincent-de-Paul pour Déficients Auditifs**, association loi 1901, assure l'administration et la gestion du CESDA³⁴ depuis 1968.

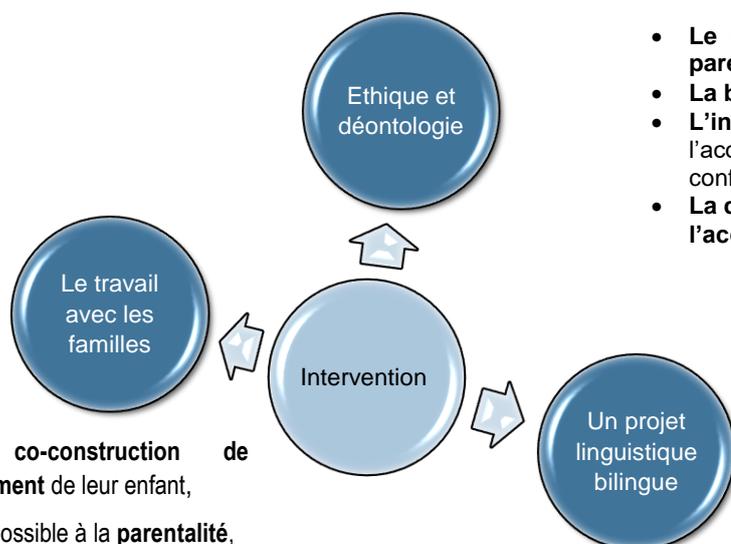
Le projet associatif, adopté par l'Assemblée Générale en 2006, affirme la mission principale de l'Association : « *Fondée pour aider les jeunes Déficients Auditifs à leur instruction, leur formation et leur insertion professionnelles ainsi que leur intégration sociale, elle œuvre aussi pour*

aider les jeunes et adultes atteints de tout autre trouble générateur de handicap nécessitant des techniques et moyens éducatifs de même nature ».

Le principe de l'égalité des chances pour tous est clairement affirmé par le projet associatif, permettant de poser des objectifs portés par le CESDA³⁴ :

- Proposer un accompagnement adapté aux besoins de chaque jeune,
- Favoriser l'intégration scolaire et sociale,
- Accompagner à développer une communication selon le choix des parents et du jeune,
- Permettre une scolarité au sein d'un établissement scolaire ordinaire de l'Education Nationale.

... et le respect de nos principes d'intervention



- Pour une **co-construction** de l'accompagnement de leur enfant,
- Pour un appui possible à la **parentalité**,
- En lien avec l'**association des parents du CESDA³⁴** : ape.cesda@live.fr

- **Le respect de la place du jeune et de ses parents,**
- **La bienveillance et la bientraitance,**
- **L'information partagée** dans l'intérêt de l'accompagnement, et dans le respect du droit à la confidentialité des informations,
- **La démarche partenariale pour l'accompagnement.**

Le choix de son mode de communication :

Offrir l'accès aux deux langues : la Langue des Signes Française (LSF) et la langue française (orale et écrite), avec l'utilisation du L.P.C. (Langage Parlé Complété).

Nos Projets

Optimiser
notre offre de
services

- Favoriser encore l'articulation et la combinaison des professionnels au service d'un accompagnement individualisé, et **proposer une « offre de services modulaire »**, tant pour les accompagnements que pour l'accueil au sein de l'établissement (accueil séquentiel, accueil temporaire, accueil de jour).
- **Redéfinir la démarche de co-construction et de co-évaluation du Projet Individualisé d'Accompagnement** et valoriser la place de tous : jeune, famille, référent du PIA, professionnels et partenaires.
- Renforcer la **participation et l'expression des jeunes**.
- **Faire reconnaître** la réalité complexe et plurielle du public accueilli et en besoin par l'évolution de l'agrément de IES : *Jeunes en situation de handicap sensoriel / handicap rare en rupture de scolarité, jeunes en situation de handicap rare sans déficience auditive*.

Consolider les
partenariats et
réseaux

- **Favoriser le partenariat** (dans ses mises en place) et le **recours aux partenaires déjà présents** par une meilleure communication interne et externe.
- **Etre acteur et porteur du Pôle Académique pour la Scolarisation des élèves Sourds (PASS) aux côtés de l'Education Nationale**.

Le principe du PASS :

- ✓ Rendre effectif le libre choix de communication en langue française (avec ou sans Langage Parlé Complété – LPC) ou en communication bilingue (LSF et langue française) ;
- ✓ Permettre une scolarisation en milieu ordinaire, en organisant un parcours continu et cohérent, de l'école maternelle au lycée ;
- ✓ Veiller à la future insertion professionnelle, par une mise en relation école-entreprise et des périodes de stage et d'observation.

Structurer et
professionnaliser
l'organisation du
travail

- **Mettre en place une démarche Qualité** pour toujours valoriser et améliorer l'accompagnement des jeunes. Un poste de référent Qualité a été créé pour porter cette dynamique aux côtés de la direction et auprès des équipes.
- **Proposer une gestion prévisionnelle des emplois, des métiers et des compétences** pour que l'accompagnement proposé soit toujours adapté et évolutif en fonction des besoins.
- **Améliorer la communication interne au service de l'accompagnement des jeunes grâce à un système d'informations performant.** Nous souhaitons favoriser des modes collaboratifs de travail et un partage d'informations facilité.
- **Optimiser la communication externe** avec un site internet actualisé et interactif.

Faire évoluer le
cadre d'accueil
et de vie

- Pour une meilleure **accessibilité** de tous,
- Pour une adaptation nécessaire à l'**accompagnement des jeunes** (unités de vie, espaces de jour, espaces d'activité),
- Pour des **espaces de travail conviviaux** qui favorisent la collaboration.